

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TEINTURE MULTI-USAGES DYPRO 62 VERT FORÊT

Code produit :

Synonymes : TEINTURE MULTI USAGES (F, B) ; UNIVERSELE TEXTIELVERF (NL, B).
TEXTILFARBE UNIVERSAL COLOR (D)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Teinture pour tissu. 500 g

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : PROFESSIONAL FABRIC DYES LIMITED 1 Murrells Walk Great Bookham Surrey KT23 3LP
ROYAUME-UNI

Tél. : +44 (0) 1372 456861

E-mail : bob@professionalfabricdyes.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence : +44 (0) 7968 194092

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification dans le cadre du règlement CLP : Irrit. oculaire 1 : H318 ; Sens. cutanée 1 : H317, Dangereux pour l'environnement aquatique 3 : H412

Effets indésirables les plus importants : Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments de l'étiquette

Éléments de l'étiquette :

Mentions de danger : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mots indicateurs : Danger

Pictogrammes de danger : GHS07 : Point d'exclamation

GHS05 : Corrosif



Conseils de prudence : P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/ aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TEINTURE MULTI-USAGES DYPRO 62 VERT FORÊT

Page : 2

P280 : Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333+313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

PBT : Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Section 3 : Composition/Renseignements sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLPI)
VERT ACIDE 25	CAS n° 4403-90-1 Numéro CE : 224-546-6	> 5 - < 15	Aquatic Chronic 4, H413
C.I. Vert acide 28	CAS n° 71927-89-4 Numéro CE : 276-184-3	>7,04 - < 8,8	Irrit. oculaire 2, H319
Sodium 8-phénylamino-5-(4-(3-sulphonatophénylazo)-1-naphthylazo)naphthalenesulphonate	CAS n° 3351-05-1 Numéro CE : 222-111-5	> 2,25 - < 5,4	Irrit. oculaire 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
4-anilino-3-nitro-N-phénylbenzènesulfonamide	CAS n° 5124-25-4 Numéro CE : 225-862-7 Numéro REACH : 01-2120065042-69	> 1,9- < 2,66	Sens. cutanée 1 B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Lignine, alcali, produits de réaction avec le sulfite disodique et le formaldéhyde	CAS n° 105859-97-0 Numéro CE : Polymère	> 1,22 - < 1,83	Irrit. oculaire 2, H319
sodium 4-(4-chloro-6-(N-ethylanilino)- 1,3,5-triazin-2-ylamino)-2-(1-(2-chlorophenyl)-5-hydroxy-3-méthyl-1H-pyrazol-4-ylazo)benzenesulfonate	CAS n° 136213-75-7 Numéro CE : 407-800-2 Numéro d'index CE : 611 -105-00-1 Numéro REACH : 01-000001572077	> 1,25 - < 1,75	Sens. cutanée 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Produits de réaction du 1,5-diaminoanthracène-9,10- dione et du 1,8-diaminoanthracène-9,10- dione avec le brome	CAS n° 68134-65-6 Numéro CE : 268-758-7 Numéro REACH : 01-2120279915 40	> 0,69 - < 1,15	Sens. cutanée 1A, H317

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités : Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette, si possible).

Contact cutané : Laver la peau abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Contact cutané : Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Peut provoquer des nausées et des vomissements.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

[suite...]

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat/particulier : Traiter de manière symptomatique.

Section 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Il convient d'utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu environnant. Ne pas utiliser de jets d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers liés à l'exposition : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les produits de décomposition peuvent être dangereux pour la santé. Des vapeurs dangereuses peuvent être libérées.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se reporter à la section 8 de la FDS pour les détails de la protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition possible. Évacuer la zone. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Prévenir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Ramasser les déversements. Balayer ou pelleter les déversements dans un conteneur approprié en vue de leur élimination. Prévenir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Éliminer les matériaux contaminés conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Se reporter à la section 8 de la FDS.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Exigences en matière de manipulation : Assurer une aération suffisante de la zone. Éviter la formation ou la propagation de poussière dans l'air. Utilisez des EPI selon les besoins. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour un stockage sans danger, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié : Doit être conservé uniquement dans l'emballage d'origine.

Matériaux/Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Lumière directe du soleil. Sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune donnée disponible.

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TEINTURE MULTI-USAGES DYPRO 62 VERT FORÊT

Page : 4

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail :

Poussières respirables

État	VME sur 8 heures	VLE à court terme de 15 min	VME sur 8 heures	VLE à court terme de 15 min
ROYAUME-UNI	N/A			

Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/PNEC Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Éviter toute exposition inutile.

Protection respiratoire : Appareil respiratoire avec un filtre à particules. Filtre de type P1, P2, P3

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques. Gants en butyle. Gants en nitrile. Gants en caoutchouc. Doivent être remplacés après chaque utilisation ou lorsque des signes d'usure ou de perforation apparaissent.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité. S'assurer que le bain oculaire est à portée de main.

Protection de la peau : Vêtements imperméables.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État : Poudre

Couleur : Vert

Odeur : n/a

Solubilité dans l'eau : n/a

pH : n/a

9.2. Autres informations

Autres informations : Aucune donnée disponible.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions de transport ou de stockage normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5. Matières incompatibles

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TEINTURE MULTI-USAGES DYPRO 62 VERT FORÊT

Page : 5

10.6. Produits de décomposition dangereux

Prod. de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Lignine alcaline, produits de réaction avec le sulfite disodique et le formaldéhyde (105859-97-0)	
LD50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
4-anilino-3-nitro-N-phenylbenzenesulphonamide (5124-25-4)	
LD50 orale (rat)	> 2000 mg/kg
Sodium 8-phenylamino-5-(4-(3-sulphonatophenylazo)-1-naphthylazo)naphthalenesulphonate (3351-05-1)	
LD50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
sodium 4-(4-chloro-6-(N-ethylanilino)-1,3,5-triazin-2-ylamino)-2-(1-(2-chlorophenyl)-5-hydroxy-3-methyl-1H-pyrazol-4-ylazo)benzenesulfonate (136213-75-7)	
LD50 orale (rat)	> 2000 mg/kg
DL50 dermique (rat)	> 2000 mg/kg
ACIDE VERT 25 (4403-90-1)	
LD50 orale (rat)	> 5000 mg/kg

Symptômes/voies d'exposition

Contact cutané : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Non classé.

Inhalation : Non classé.

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Valeurs d'écotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) et à long terme (chronique).

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations supplémentaires : Miscible avec l'eau, peut se répandre dans les systèmes aquatiques.

[12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Identification de PBT : Aucune information disponible.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TEINTURE MULTI-USAGES DYPRO 62 VERT FORÊT

Page : 6

12.6. Autres effets indésirables

Autres effets indésirables : Aucune information disponible.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination : Éliminez le contenu/le récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

N.B. : L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de réglementations régionales ou nationales en matière d'élimination.

Section 14 : Informations relatives au transport

Classe de transport : Non applicable.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique de la substance ou du mélange.

Section 16 : Autres informations

Autres informations

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité est rédigée conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que conservé et modifié dans le droit britannique, et basée sur le règlement UE 2020/878

Texte intégral des phrases H- et EUH :	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, Catégorie 4
Lés. occ. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Irrit. oculaire 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Sens. cutanée 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Sens. cutanée 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Mentions légales : Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.